

VILLE DE CHARLEROI
AVIS - RÉUNION D'INFORMATION
PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES
SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

SABCA
Rue des Fusillés, 11 à 6041 Gosselies
B-6041 Charleroi

PERSONNE DE CONTACT :

Zoé GILS- Zoe.Gils-EXT@sabca.be

OBJET :

Demande de renouvellement du permis
d'environnement (sans modification des activités) et régularisation
urbanistique d'une enseigne

LIEU D'IMPLANTATION :

Rue des Fusillés, 11, à 6041 Gosselies

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et
R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la SABCA vous invite
à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné
et organisée :

Le 28 octobre 2021 à 18h00
A la salle Lindbergh
du «Business Aviation Terminal» (Ancien terminal)
Rue des Fusillés, 1, à 6040 Jumet

Les communes de Charleroi, Fleurus, Pont-à-Celles et Les Bons Villers
ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. De permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. De permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations
et suggestions concernant le projet ;
3. De mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être
abordés dans l'étude d'incidences ;
4. De présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement
être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte
lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du
jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au
12 novembre 2021, émettre ses observations, suggestions et
demandes de mise en évidence de points particuliers concernant
le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant
raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en
soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en
les adressant par écrit au collège communal du lieu où s'est tenue
ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

- SOIT en les envoyant au Collège communal de la Ville de Charleroi -
Service du Permis d'Environnement - Place Charles II à 6000 Charleroi.
- SOIT en les déposant à la Maison Communale Annexe de Gilly, Service du
Permis d'environnement, Place Jules Destrée, 2^e étage - exclusivement
sur rendez-vous (071 86 39 29).
- SOIT en les envoyant par courriel à
permisenvironnement@charleroi.be

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans
délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la
réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par
ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés.
Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins
commerciales.